

5) REGLEMENT INTERIEUR FFE70960

Classiq'échecs Cpt/ 1^{er} Triathlon de Carnaval du Territoire de Thionville-Fensch_Val d'Alzette_Pays des 3 Frontières Homologué FIDE (-2400) en 5 rondes en 2X90' (60'+30'')

Article 1 :

L'échiquier tressangeois « Pays-Haut » organise les 21 & 22 février 2026 son **Classiq'échecs Cpt/ 1^{er} Triathlon de Carnaval**. Ce tournoi se déroulera C.S.C. Alain François 2, rue de l'église 57710 TRESSANGE. Il est ouvert à tous, les non-licenciés étant tenus de prendre une licence A F.F.E sous FRA auprès de l'organisateur. (*si licence prise sur place obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive_discipline échecs et/ou attestation*)

Article 2 :

organisation:

-Tournoi FFE70960: ouvert à toutes les catégories. Le tournoi est composé de 5 rondes (**6 si + 40 joueurs**) de 2 X 90 minutes (60'+30'').

Horaires de Rondes : samedi 21/02 : **ronde 1 à 09H15, ronde 2 à 13H15, ronde 3 à 16H30**, dimanche 21/12 **ronde 4 à 09H15; ronde 5 à 13H15 , (si + 24 joueurs ronde 6 à 16H15*), remise des prix 17H00 -*19H15**).

- Les appariements se font au Système Suisse basé sur l'ELO et sont informatisés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

Article 3 :

La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023 :

1. Cadence de Jeu

1.1. Pour qu'une partie soit prise en compte, chaque joueur doit avoir une des périodes minimales suivantes pour compléter tous les coups, en supposant que la partie se termine en 60 coups.

... Quand tous les joueurs dans la partie ont un classement **en-dessous** de 2400, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 90 minutes.

3.1. Il ne doit pas y avoir plus de 12 heures de jeu par jour. Ceci est calculé en se basant sur des parties de 60 coups, bien que les parties jouées avec incrément puissent durer plus longtemps ...

8.1. Comment les coups doivent être enregistrés :

8.1.1. Pendant la partie, chaque joueur et joueuse doit enregistrer ses propres coups et ceux de son adversaire de manière correcte, coup après coup, aussi clairement et lisiblement que possible, de l'une des deux manières suivantes :

8.1.1.1. En écrivant en notation algébrique, sur la « feuille de partie » en papier prévue pour la compétition.

8.1.1.2. En notant les coups sur la « feuille de partie électronique » certifiée par la FIDE et prévue pour la compétition.

8.1.2. Il est interdit de noter ses coups en avance, sauf si le joueur ou la joueuse demande la partie nulle selon l'article 9.2 ou 9.3, ou pour ajourner la partie en accord avec les directives I.1.1.

8.1.3. Un joueur ou une joueuse, s'il/elle le souhaite, peut répondre au coup de son adversaire avant de le noter, il/elle doit enregistrer son coup précédent avant d'en jouer un autre.

8.1.4. La feuille de partie n'est utilisée que pour enregistrer les coups, les temps des pendules, les propositions de nulle, les faits relatifs à une réclamation et les autres informations s'y rapportant.

8.1.5. Les deux adversaires doivent consigner les propositions de nulle sur la feuille de partie par un symbole (=).

8.1.6. Si un joueur ou une joueuse est dans l'incapacité de noter les coups, il/elle peut fournir un assistant ou une assistante, ayant l'agrément de l'arbitre, pour enregistrer les coups. Sa pendule est ajustée par l'arbitre d'une manière équitable. Cet ajustement de la pendule ne doit pas s'appliquer à une personne en situation de handicap.

8.2. La feuille de partie doit être visible par l'arbitre pendant toute la partie.

8.3. Les feuilles de partie sont la propriété de l'organisateur ou organisatrice de la compétition. Une feuille de partie électronique présentant un défaut évident sera remplacée par l'arbitre.

- **Bye** : 1 joueur/une joueuse peut obtenir un demi-point « bye » (sans jouer) à une ronde donnée. Cela n'est permis qu'une seule fois durant le tournoi, **et si la demande a été formulée suffisamment en avance et qu'elle est acceptée par l'arbitre**. Une telle permission ne devrait pas être octroyée à un joueur/une joueuse qui bénéficie de conditions ou qui bénéficie d'une inscription gratuite au tournoi.

- Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Rappel début de la **1^{ère} ronde : 09H15**. Clôture du tournoi le 22/02 vers 18H00, *19H30 si 6 rondes, résultats sur site FFE, remise des prix sur place.

Article 4 : Droits d'inscriptions: Vétérane.e.s, Senior.e.s+, Senior.e.s: **20 €uros** ; Junior.e.s + Cadet.e.s + Minime.e.s + Benjamin.e.s : **15 €uros**, Pupille.tte.s + Poussin.e.s + Petit.e.s-Poussin.e.s : **10 €uros**.

Prise de licence A FFE avant le 20/02/2026 20H00: +50 €uros (+ 20 ans), +30 €uros (- de 20 ans),

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante (base si 40 joueurs):

- **1^{er} Classé , 30% des droits d'inscription adultes = 150 € .**
- **2^{ème} Classé, 25% des droits d'inscription adultes = 100€ .**
- **3^{ème} Classé, 15% des droits d'inscription adultes = 75 € .**
- **Coupe ou Trophée, 1 inscription gratuite, (non cumulable) à un prochain tournoi etph à :**
1^{ères}/1^{ers} Vétérans, 1^{ères}/1^{ers} Seniors+, 1^{ères}/1^{ers} Seniors, 1^{ères}/1^{ers} Juniors, 1^{ères}/1^{ers} Cadets.
- **1^{ères} et 1^{ers} Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et Petits-Poussins : coupe.**
- **Prix 1er/catégorie -1400 à 1600, 1601 à 1800, 1801 à 2000, si + 35 participants: 20 €.**

Les prix en espèces sont non cumulables et sont attribués au classement uniquement. Les prix seront partagés équitablement si l'égalité persiste après le classement au nombre de points et les départages.

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera au Buchholz Tronqué. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 15' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours. Les joueurs doivent respecter les gestes barrières et suivre les consignes (si affichage).

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer: à la Charte du Joueur d'échecs, au code du Sportif, au code de l'éthique de la F.I.D.E.

Mesures disciplinaires :

- **respect des consignes du protocole sanitaire si en vigueur à cette date.**
- Aucune boisson ni objet ne devra posée sur les tables de jeu, lavage des mains avant chaque ronde.
 - une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant,
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi, salle d'analyse à l'étage.
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer et de vapoter dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- utilisation des téléphones portables interdite, sauf dérogation dûment justifiée. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie en cours.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
 - le match nul par accord mutuel est autorisé, minimum 15 coups sous contrôle arbitrage.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, AFO2, A06292.**

Arbitre adjoint : //.

Article 9 :

Jury d'appel: **voire en fin de règlement**, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à le respecter.

Jury d'appel :

- Mr Leclerc Bernard, arbitre
- Mr _____, joueur,
- Mme _____, joueuse
- Mr _____, joueur
- Mlle _____, joueuse.

L'arbitre principal:

Pour l'organisation :

 leclercb

-----etph57---